

Adhérents FO, vous bénéficiez :

D'une réduction d'impôt égale à 66% du montant de votre cotisation annuelle dans la limite de 1% des salaires et pensions nets.

La réduction d'impôt ne s'applique pas si vous avez opté pour les frais réels. Dans ce cas, la cotisation syndicale est à inclure dans vos frais professionnels.

Attention ! Pour en bénéficier, il ne faut pas oublier de joindre, à votre déclaration de revenus, le reçu délivré par FO, à l'exception de ceux qui auront fait une télé-déclaration et qui n'auront à fournir le reçu que sur demande de l'administration.



Les adhérents FO ont la possibilité de recourir aux services de l'Association Force Ouvrière consommateurs (AFOC) pour les litiges liés à la consommation. Elle est présente dans tous les départements au sein des Unions Départementales FO.

Site : www.afoc.net
Courriel : afoc@afoc.net



Le site des Cadres
www.fo-cadres.fr

Inscrivez vous à la newsletter

Chaque adhérent(e) FO, à jour de ses cotisations, bénéficie d'une assurance « Protection juridique vie professionnelle ». Cette protection intervient, dans le cadre de l'exercice de son métier, en cas de poursuites d'un tiers pour dommage subi.

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / / A :

Agence / Service :

Niveau : A - B - C - D - E - F - G - H - I - J - K (entourez la lettre de votre niveau)

Code ACI : /..... /..... /..... /..... /..... /..... /..... /

✉ Mon adresse personnelle :
.....
.....

✉ Mon adresse e-mail professionnelle :@.....

et / ou

✉ Mon adresse e-mail personnelle :@.....

Souhaite devenir adhérent(e) FO

Ces informations sont réservées à usage exclusif de la Délégation Nationale FO Banques BNP Paribas.

Informatique et libertés : Un droit d'accès et de rectification des informations personnelles peut être demandé directement au Syndicat FO Banques BNP Paribas conformément à la loi du 6 janvier 1978.

Je souhaite recevoir les informations FO Banques BNP Paribas sur mon adresse e-mail :

Professionnelle,

Personnelle.

L'Adhérent(e) : (date et signature)

Le : / /

J'ai compris...

